



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Morbihan



A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises du département du Morbihan

Vannes, le 2 mars 2022

Objet : Mesures de vigilance liées au contexte international

Le contexte géopolitique actuel, né du conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, doit nous conduire à la plus grande attention notamment en matière numérique. Le risque de cyberattaque est élevé. Même si, à ce stade, aucun effet spécifique lié aux événements en cours n'a été observé sur nos réseaux et nos systèmes d'information, une grande vigilance s'impose néanmoins de la part de tous.

Je vous demande de bien vouloir rappeler à l'ensemble de vos salariés respectifs les règles d'hygiène informatique essentielles :

- ne pas ouvrir des mails provenant d'adresses inconnues ou des pièces jointes suspectes,
- privilégier les outils de partage plutôt que la transmission par pièces jointes,
- signaler à son RSSI tout fonctionnement anormal d'un équipement ou tout message suspect.

Si vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance, ayez le réflexe [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr). Cet outil d'assistance en ligne a pour missions d'assister les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités et les administrations victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

Ce dispositif, totalement gratuit, va vous permettre de réaliser le diagnostic de votre problème et d'appliquer des conseils adaptés pour y remédier. Il vous sera également possible, si besoin, de solliciter l'aide d'un professionnel de proximité référencé par le dispositif. Cette prestation est toutefois susceptible d'être facturée par le professionnel qui vous assistera.

Je vous remercie également de bien vouloir informer le Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR) de tout dysfonctionnement (panne ou attaque) dont vous pourriez faire l'objet à l'adresse suivante : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr.

.../...

Par ailleurs, d'une manière générale, **si vous êtes témoin** d'une escroquerie en ligne ou d'un contenu illicite sur Internet (pédophilie, terrorisme, incitation à la haine ou à commettre un crime ou délit, trafics illégaux...) et que vous jugez important de signaler cet acte malveillant, je vous remercie de saisir la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur : internet-signalement.gouv.fr

Nous savons pouvoir compter sur votre vigilance.

Le préfet du Morbihan



Joël MATHURIN

Le président de la CCI



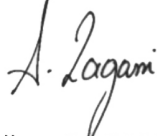
Philippe ROUAULT

Le président de la CMA



Julien MARSAC

Le président du MEDEF



Alban RAGANI

Le président de la CPME 56



Claude DOZOUL

La présidente de l'U2P



Solenn GUILLEVIC